

Siège :
Cavaillon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

Etaient présents :

N° 2011-06-
03

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

OBJET :
Environnement :
règlement
intérieur des
déchettes

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2011,

Les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les utilisateurs et l'exploitant de la déchetterie du Puits des Gavottes sont indiquées dans un règlement intérieur.

Les modalités d'accès devant être modifiées, il est nécessaire d'apporter de nouvelles précisions suite aux aménagements effectués sur le site.

Il convient de prendre en compte ces changements dans le règlement intérieur.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la déchetterie du Puits des Gavottes ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce document et à veiller à son application.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1^{er} Juillet 2011
Le Président,



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

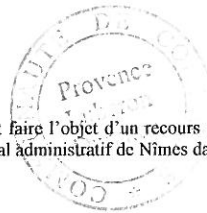
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5.7.2011 AR 084 248400301 - 2011 0630 - 2011 0603

De la publication le 5.7.2011 DE

Fail à Cavaillon, le 5.7.2011.



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.